N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /RK/MK/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Demande de réhabilitation en droit de l’un des pères de l’Indépendance**

1. Madame NSIKU MPAMBU Micheline, fille de feu NSIKU MANOKA, l’un des compagnons de feu Président KASA-VUBU s’adresse à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour demander la réhabilitation en droit de son père, un des pères de l’Indépendance.
2. Elle explique que, son père figurait parmi les victimes de l’ABAKO lors des émeutes du 04 janvier 1959. Il était arrêté ensemble avec feu le Président, à la place YMCA. Il était donc en prison du 06 janvier 1959 au 26 mars 1960. Il avait été relâché suite à la défense de Maitre CROQUEZ, Avocat au Barreau de Paris à l’époque.
3. Madame NSIKU et toute la famille de feu NSIKU, voudraient rappeler le cas de leur père à Son Excellence Monsieur le Président de la République, car ce dernier n’a pas été réhabilité comme tous les autres suivant la décision que le Chef de l’Etat avait prise, qui a consisté à reconnaitre tous les pères de l’indépendance en leur accordant une somme en guise de réparation pour les préjudices que les colonisateurs leur ont causé, lors de la lutte pour l’obtention de notre Indépendance.
4. Madame NSIKU explique qu’ils ont fait les démarches à tous les niveaux mais ils n’ont pas eu gain de cause, c’est ainsi qu’ils ont décidé de s’adresser à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour qu’il puisse, comme pour tous les autres, penser à la mémoire de leur père qui d’ailleurs était mort depuis le 25/07/1998, et dont la mémoire risque d’entrer dans les oubliettes.
5. Elle souligne qu’étant la progéniture de cet illustre combattant de l’indépendance, ils sont en droit de bénéficier de ce qui lui revient, pour avoir contribué à l’obtention de souveraineté nationale de notre pays.

**Avis et suggestion**

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles pense que la famille de feu NSIKU MANOKA Joseph devra être traitée comme toutes les familles de ceux qui ont lutté jusqu’au sacrifice suprême pour l’indépendance de notre pays. Nous suggérons donc que les enfants NSIKU soient reçus par la Direction du Cabinet du Chef de l’Etat et que ce dernier puisse leur donner un montant à sa discrétion en mémoire de ce combattant de la 1ère heure.

Haute considération.

Pour le Conseiller Principal en mission,

**Clément MUBIAYI NKASHAMA**

Conseiller Principal au Collège Chargé des Mines, Energie et Hydrocarbures

Min. : Cons. Rhôda KASWENGE

Saisie  : Mme MUTOBA KAWELE

**Visa  : DIRCABA I**

***PROJET***

*Transmis copie pour information à :*

* *Madame et Monsieur les Directeurs de Cabinet Adjoints du Chef de l’Etat*
* *Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles*

*Palais de la Nation*

*(Tous) à Kinshasa/Gombe*

*-------------------------------------------------------*

***A Madame NSIKU MPAMBU Micheline***

***C/O NSIKU LUFUAMBA Pierre***

***46, Av. Momboyo***

***Phone 0992976236***

***à KINSHASA/KASA-VUBU***

***Concerne****:* ***Accusé de réception***

***Madame,***

*Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, j’accuse réception de votre lettre du 07/07/2011, relative à la demande de réhabilitation de la mémoire de votre père feu NSIKU MANOKA Joseph, l’un des ceux qui ont lutté pour l’indépendance de notre pays et vous en remercie.*

*Le Cabinet se penchera sur votre requête et entrera en contact avec vous au moment opportun.*

*Je vous prie de croire,* ***Madame****, en l’expression de mes sentiments patriotiques.*

***Gustave BEYA SIKU***